



organise son



**DIMANCHE 5 Mai 2013**

*De 9h00 à 18h00 à l'Esplanade des Lacs*

**A Monclar de Quercy (82)**

**Tarifs :** 3€ ml le boulodrome  
4 €ml la salle polyvalente

Buvette, sandwich, crêpe, gâteau sur place

**Formule midi :** sandwich + gâteau (3.00€)

**Contact :** 05.63.65.21.99 ou 06.79.20.43.96

Site internet : <http://apemmonclar.monsite-orange.fr>

*Organisé par l'Association des Parents d'Elèves  
de l'école publique La Rose des Vents*

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique



organise son



**DIMANCHE 5 Mai 2013**

*De 9h00 à 18h00 à l'Esplanade des Lacs*

**A Monclar de Quercy (82)**

**Tarifs :** 3€ ml le boulodrome  
4 €ml la salle polyvalente

Buvette, sandwich, crêpe, gâteau sur place

**Formule midi :** sandwich + gâteau (3.00€)

**Contact :** 05.63.65.21.99 ou 06.79.20.43.96

Site internet : <http://apemmonclar.monsite-orange.fr>

*Organisé par l'Association des Parents d'Elèves  
de l'école publique La Rose des Vents*

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

## Règlement

Chaque participant non professionnel doit remettre une attestation sur l'honneur de non participation à 2 autres manifestations de même nature de l'année civile. (Art R321-9 du Code Pénal)  
Un vide grenier est une manifestation organisée dans un lieu ouvert au public en vue de vendre ou d'échanger des objets mobiliers usagés et acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce.

**Article 1 :** le nom de l'exposant sera relevé dans un registre, transmis à la préfecture du Tarn et Garonne, ainsi qu'à la mairie de Monclar de Quercy (82)

**Article 2 :** L'exposant ne peut vendre que des objets dont il est propriétaire.

**Article 3 :** Par leurs adhésions, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'APEM organisatrice de la journée. En cas de perte, de vol ou détérioration... les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leurs risques et périls.

**Article 4 :** Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature qui, à leur avis, porterait atteinte au bon ordre ou à la moralité de la manifestation, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité d'aucune sorte.

**Article 5 :** Les exposants prendront possession de leur emplacement à partir de 07h00 jusqu'à 09h00. Au-delà, les organisateurs se réservent le droit de redistribuer les emplacements non occupés.

**Article 6 :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à la situation juridique et fiscale des exposants. Ceux-ci feront leur affaire des assurances d'usage, et s'engagent à respecter la législation en vigueur, en particulier en matière de sécurité.

**Article 7 :** En application des décrets 88.1030 et 88.1040 régissant la vente et l'échange de biens dans les manifestations publiques, les exposants s'engagent à fournir les renseignements nécessaires à leur inscription sur le registre de la manifestation, en particulier le N° de leur carte d'identité. L'exposant s'engage à rester sur son stand la plus grande partie de la journée.

APEM

## Bulletin d'inscription Et attestation sur l'honneur

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP, Ville : \_\_\_\_\_

Né (e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

N° carte identité : \_\_\_\_\_ (fournir une copie)

Délivré le \_\_\_\_\_ Par \_\_\_\_\_

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à 2 ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Boulodrome : 3€ ml x \_\_\_\_ = \_\_\_\_ €

Salle : 4€ ml x \_\_\_\_ = \_\_\_\_ €

**Total 1 : \_\_\_\_\_ €**

Formule saucisse : 3€ x \_\_\_\_ = \_\_\_\_ €

Formule Merguez : 3€ x \_\_\_\_ = \_\_\_\_ €

**Total 2 : \_\_\_\_\_ €**

**Total(1+2) : \_\_\_\_\_ €**

Etablir le chèque à l'ordre de l'APEM

Signature :

## Règlement

Chaque participant non professionnel doit remettre une attestation sur l'honneur de non participation à 2 autres manifestations de même nature de l'année civile. (Art R321-9 du Code Pénal)  
Un vide grenier est une manifestation organisée dans un lieu ouvert au public en vue de vendre ou d'échanger des objets mobiliers usagés et acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce.

**Article 1 :** le nom de l'exposant sera relevé dans un registre, transmis à la préfecture du Tarn et Garonne, ainsi qu'à la mairie de Monclar de Quercy (82)

**Article 2 :** L'exposant ne peut vendre que des objets dont il est propriétaire.

**Article 3 :** Par leurs adhésions, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'APEM organisatrice de la journée. En cas de perte, de vol ou détérioration... les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leurs risques et périls.

**Article 4 :** Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature qui, à leur avis, porterait atteinte au bon ordre ou à la moralité de la manifestation, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité d'aucune sorte.

**Article 5 :** Les exposants prendront possession de leur emplacement à partir de 07h00 jusqu'à 09h00. Au-delà, les organisateurs se réservent le droit de redistribuer les emplacements non occupés.

**Article 6 :** Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à la situation juridique et fiscale des exposants. Ceux-ci feront leur affaire des assurances d'usage, et s'engagent à respecter la législation en vigueur, en particulier en matière de sécurité.

**Article 7 :** En application des décrets 88.1030 et 88.1040 régissant la vente et l'échange de biens dans les manifestations publiques, les exposants s'engagent à fournir les renseignements nécessaires à leur inscription sur le registre de la manifestation, en particulier le N° de leur carte d'identité. L'exposant s'engage à rester sur son stand la plus grande partie de la journée.

APEM

## Bulletin d'inscription Et attestation sur l'honneur

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP, Ville : \_\_\_\_\_

Né (e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

N° carte identité : \_\_\_\_\_ (fournir une copie)

Délivré le \_\_\_\_\_ Par \_\_\_\_\_

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à 2 ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Boulodrome : 3€ ml x \_\_\_\_ = \_\_\_\_ €

Salle : 4€ ml x \_\_\_\_ = \_\_\_\_ €

**Total 1 : \_\_\_\_\_ €**

Formule saucisse : 3€ x \_\_\_\_ = \_\_\_\_ €

Formule Merguez : 3€ x \_\_\_\_ = \_\_\_\_ €

**Total 2 : \_\_\_\_\_ €**

Signature :

**Total(1+2) : \_\_\_\_\_ €**

Etablir le chèque à l'ordre de l'APEM